



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Brillans : M. Alain BLESSEMALLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD
Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON
Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ
La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET)
Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE
Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ)
Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER
Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE
Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON
Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL Beure : M. Philippe CHANEY
Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI
La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS
Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Vaire-Arcier : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSPERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J.N. BESANCON.

Délibération n°2016/003088

Rapport n°0.3 - Modification des représentants de la CAGB à la CCSPL

Modification des représentants de la CAGB à la CCSPL

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire

Sans incidence financière

Résumé :

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, le Conseil de Communauté a désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Grand Besançon par délibérations des 28 mai 2014 et 24 septembre 2015, comprenant des représentants de la CAGB et des représentants d'associations locales.

Suite à la démission de l'un des membres du Bureau représentant la CAGB à la CCSPL dans le cadre de ses délégations, il est proposé de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

I. Composition et rôle de la CCSPL

Par délibération du 28 mai 2014 et du 24 septembre 2015, le Conseil de Communauté a désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Grand Besançon :

7 représentants de la CAGB	7 représentants d'associations d'usagers
Fanny GERDIL-DJAOUAT	Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine (AUTAB) : M. NOBLET
Michel LOYAT	Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) : Mme LEROY-ABOUDA
Serge RUTKOWSKI	ASCOMADE : M. GAILLARD
Alain BLESSEMAILLE	Association des Paralysés de France : M. ACOSTA
Bernard GAVIGNET	MEDEF Doubs : M. BERA
François LOPEZ	UFC Que Choisir : Mme RADENNE
Pascal DUCHEZEAU	UDAF : M. HAON

La CCSPL est par ailleurs présidée de droit par le Président de la CAGB (Jean-Louis FOUSSERET) ou son représentant (Gabriel BAULIEU), désigné par arrêté du Président.

Pour rappel, cette commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux. La CCSPL est, entre autres, chargée d'examiner chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports, mentionnés à l'article L.1411-3 du CGCT, établis par les délégataires de service public ; sont actuellement concernées la délégation de service public (DSP) relative à la gestion des Pépinières et hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation, ainsi que la DSP pour les transports urbains,
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères, visé à l'article L.2224-5 du CGCT,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL est également consultée pour avis par le Conseil de Communauté sur tout projet de DSP, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de projet de partenariat.

II. Modification d'un représentant à la CCSPL

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT a informé le Président du Grand Besançon de son souhait de démissionner de son mandat de conseillère communautaire déléguée. Dans le cadre de sa délégation relative au suivi des relations entre la CAGB et le CDP, elle siégeait à la CCSPL en tant que représentante de la CAGB.

Il est donc proposé de désigner Pascal CURIE à la place de Fanny GERDIL-DJAOUAT.

L'article L.2121-21 - alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour cette modification.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Pascal CURIE à la place de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT pour représenter la CAGB au sein de la CCSPL du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

